

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



Fédération Départementale
des Chasseurs du Morbihan

Lande du Crano



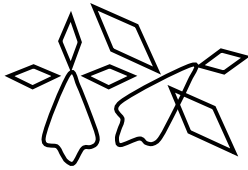
FONDATION
POUR LA
PROTECTION
DES HABITATS
DE LA FAUNE
SAUVAGE



Pluméliau-Bieuzy

Baud
COMMUNAUTÉ





Fédération départementale
des chasseurs du Morbihan
C.S. 92409
56010 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 62 11 20
Télécopie : 02 97 62 11 21
Email : contact@fdc56.fr
Site : www.chasserenbretagne.fr

Rédaction : Thierry Delhorme, Technicien en charge de la gestion de la lande du Crano,
Fédération départementale des chasseurs du Morbihan

Contributions et relecture : Stéphane Basck, Responsable service technique, Fédération
départementale des chasseurs du Morbihan – Laurent Pérignon, Gestionnaire d'espaces
naturels, Conseil départemental du Morbihan

Photo de couverture : Photo aérienne, lande du Crano (FDC56)

Résumé de l'année

Ce bilan couvre la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

La majorité des actions prévues ont pu être menées à bien cette année sur la lande du Crano. En effet, cette année a vu la mise en place et la coordination de nombreuses opérations de restauration, de suivis et de communication.

Pour rappel, la Fédération des chasseurs a déposé en fin d'année 2019 un dossier de demande d'aide financière auprès de l'OFB au titre de l'écocontribution (cf. encadré ci-dessous) pour trois ans. Durant cette deuxième année, et comme l'an dernier, ce financement a été complété par celui apporté par le Conseil départemental du Morbihan.

Les travaux de restauration les plus importants (abattage, broyage, etc.) ont été poursuivis et le projet d'éco-pâturage initié l'an dernier s'est concrétisé par la signature d'une convention entre l'éleveur et la Fédération des chasseurs pour la mise à disposition annuelle de parcelles.

Les suivis naturalistes ont été poursuivis (reptiles, engoulevent d'Europe, lapin de garenne, etc.), ils permettront de suivre l'évolution des cortèges faunistiques et floristiques en réponse aux actions de restauration entreprises.

Cette année, le programme d'animations nature et de découverte de la lande a été réalisé et a permis à une centaine de personnes de visiter le site.

Au sein du périmètre de préemption défini initialement, des parcelles restent à acquérir. C'est un travail qui se poursuit sur le moyen terme du fait des difficultés inhérentes aux acquisitions (indivisions, litiges...). Les nouvelles acquisitions seront actées courant 2022.

Enfin notons la très bonne dynamique de groupe (Conseil départemental, commune de Pluméliau-Bieuzy, chasseurs, Lycée Anne de Bretagne, prestataires etc.) qui permet d'avancer rapidement et sereinement sur ce projet.

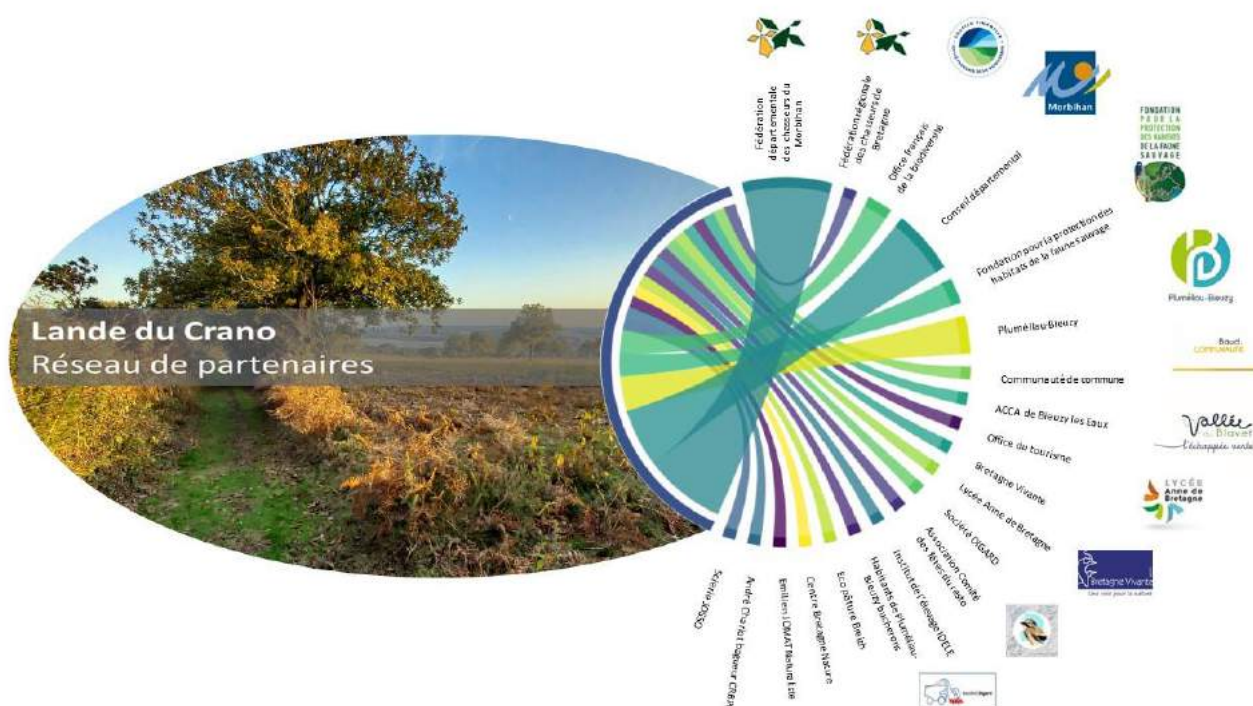


Table des matières

Résumé de l'année	4
Action 1 - Restaurer les habitats de landes dégradées en une mosaïque de lande de hauteurs diverses et préserver en bon état les reliques de landes sèches	6
1.1 Restauration de la lande à fougères en landes basses à bruyères.....	6
1.2 Restauration de parcelles de landes hautes à ajoncs en landes basses à bruyères	8
1.3 Elimination des parcelles de résineux exotiques	9
1.4 Restauration de parcelles de fourrés pré-forestiers et de la pinède en landes basses à bruyères	11
Action 2 - Préserver et augmenter les pelouses acides et les prairies mésotrophes, et convertir cultures et friches en prairie	12
2.1 Conversion des parcelles cultivées.....	12
2.2 Elargissement et entretien des chemins existants et création de sentiers.....	13
2.3 Entretien des prairies mésotrophes (pâturage, fauche) et de la lande par pâturage.....	20
Action 3 - Evaluation de la gestion et de la biodiversité par des suivis (flore, faune)	22
3.1 Suivi Engoulevent d'Europe.....	22
3.2 Suivi botanique	23
3.3 Suivi PopReptile.....	25
3.4 Suivi lapin de garenne	26
3.5 Observatoire photographique du paysage (OPP)	27
Action 4 – Animations nature, communications et signalétiques	29
4.1 Animations nature.....	29
4.2 Communications et signalétiques	30
Action 5 - Suivi et coordination technique, administrative et financière du projet	31
5.1 Suivis administratif et financier	31
5.2 Acquisitions foncières	32
Perspectives 2022	34

Action 1 - Restaurer les habitats de landes dégradées en une mosaïque de lande de hauteurs diverses et préserver en bon état les reliques de landes sèches

1.1 Restauration de la lande à fougères en landes basses à bruyères

Pour rappel :

La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) colonise une surface très importante sur le site du Crano (environ 20 hectares, cf. figure 1). L'envahissement de la Fougère aigle est la conséquence directe de l'abandon des pratiques agricoles sur le site (pâturage, fauche, cultures). Les caractéristiques biologiques de la fougère aigle en font une espèce très compétitive (fort ombrage du sol, multiplication végétative importante, présence de nombreux rhizomes, gros besoins en eau et en nutriments). Cet envahissement occasionne une fermeture des paysages, accompagnée d'une diminution de la biodiversité végétale et animale.



Figure 1. Répartition spatiale de la Fougère aigle sur le site du Crano

Parmi les nombreux modes d'intervention possibles pour lutter contre l'envahissement de la fougère aigle, nous avons choisi d'utiliser principalement le rouleau brise-fougères. Le passage sur la plante exerce une pression créant de multiples contusions sur les tiges. La plante meurtrie essaie de se maintenir, elle perd de la sève par ses blessures, épuisant le stock d'énergie des rhizomes. Plusieurs passages par an sont nécessaires.

La Fédération des chasseurs a fait l'acquisition en milieu d'année 2020 d'un rouleau brise-fougères. Une convention de mise à disposition et d'utilisation a été passée avec l'association des chasseurs de Bieuzy les Eaux, qui réalise cette opération de roulage.



Figure 2. Répartition des secteurs d'intervention au rouleau brise-fougères

Deux parcelles de fougères représentant une surface totale de 2,53 hectares ont été ciblées cette année. Un premier passage au rouleau brise-fougères a été réalisé par l'entreprise Digard à la fin du mois de mai, suivi d'un autre passage réalisé par les chasseurs à la fin du mois d'août. Ces actions ont été complétées au mois de novembre par un broyage suivi d'un étrépage, réalisés par l'entreprise Digard. L'objectif est d'exporter la couche d'humus superficielle et ainsi d'optimiser l'efficacité des futurs passages du rouleau brise-fougères. L'exportation a également pour effet de ne pas enrichir le sol en matière organique.



Mai 2020 - Entreprise Digard



Août 2020 - ACCA Bieuzy



Novembre 2020 - Entreprise Digard

Cette année, dès la sortie de l'hiver, nous avons pu observer les premiers effets des différentes actions menées en 2020 sur la fougère (rouleau brise fougère / étrépage / rouleau brise fougère). En effet, nous avons constaté une diminution de la hauteur des fougères (d'environ 50%) ainsi que, pour une large majorité de la surface traitée, une réduction de la densité. Sur ces mêmes surfaces, nous constatons l'apparition de nombreuses jeunes pousses d'Ajoncs d'Europe et de graminées.



Fougères présentant de multiples blessures sur les tiges (photo de gauche). Jeunes pousses d'Ajoncs d'Europe sur une parcelle de fougères roulées (photos centre et droite)

Les membres de l'ACCA de Bieuzy les Eaux ont réalisé les premiers passages de rouleau brise fougères à la fin du mois de juin sur une surface de 4.80 hectares (cf. figure 3). La surface roulée est nettement supérieure à l'année précédente (2.53 ha en 2020). En 2020, le roulage avait été réalisé uniquement sur les surfaces en ptéridaie. Dès le printemps 2021, nous avons également observé une forte dynamique de la repousse de la Fougère aigle sur les surfaces de lande broyée. Ces surfaces se sont donc ajoutées aux surfaces de ptéridaie traitées en 2020. Le deuxième passage de rouleau a été réalisé à la fin du mois d'août. Nous pouvons observer pour cette année, que pour la majorité des secteurs, les passages successifs du rouleau brise fougères de 2020 et 2021 ont fortement ralenti la croissance ainsi que la densité des fougères.

On observe en revanche sur quelques zones (surtout sur la partie en talweg, partie sud-est sur la figure 3) un effet moins impactant du rouleau brise-fougères. Cette plus forte résistance de la fougère pourrait s'expliquer la présence historique de l'espèce sur ces secteurs en très forte densité. On peut donc supposer que les actions de restauration devront être plus importantes et diversifiées sur ces secteurs (combinaison avec des fauches avec exportation par exemple) et s'étaler sur un pas de temps plus long.



Figure 3. Surfaces d'intervention au rouleau brise-fougères en 2020 (à gauche) et 2021 (à droite) sur la lande du Crano

1.2 Restauration de parcelles de landes hautes à ajoncs en landes basses à bruyères

Pour rappel :

Il est mentionné dans le plan de gestion réalisé en 2013 que la lande en bon état de conservation a quasiment disparu du site. Il est indiqué également que trois catégories d'habitats représentent environ les deux tiers de la surface du site : lande haute à ajoncs (stade sénescents), lande à fougères et lande à genêts. Ces trois habitats sont des habitats issus de l'évolution naturelle de la lande en l'absence d'entretien (fauche, pâturage), ils peuvent encore être restaurés grâce à des actions ciblées de gestion.

La lande haute à ajoncs est un habitat de lande dégradé composé d'Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*) au stade sénescents, de bourdaines (*Frangula alnus*), de bouleaux (*Betula pubescens*), de Fougères aigles et parfois de prunelliers (*Prunus spinosa*) et/ou de genêts (*Cytisus scoparius*). Pour ce type d'habitat, les travaux de restauration consistent dans un premier temps à passer un broyeur forestier afin de déchiqeter la végétation ligneuse, puis, dans un deuxième temps, à passer un broyeur exportateur permettant un broyage de finition et l'exportation de la matière (cf. illustrations page suivante).



Figure 4. Localisation de la parcelle de lande broyée

Au mois de novembre 2020, l'entreprise Digard est intervenue sur une parcelle de 3,31 hectares (figure 3). La matière issue du broyage a été déposée en andains sur le site, elle pourrait à terme être valorisée en compost ou en paillage. Certains habitants de la commune sont d'ores et déjà venus récupérer ce broyat qui est mis à disposition.



Actions de restauration sur les landes dégradées : broyeur exportateur (à gauche) et broyeur forestier (à droite)

L'entreprise Digard est intervenue sur la lande à la fin du mois de novembre 2021. Les actions ont été identiques à celle de 2020 : un premier passage avec un broyeur forestier pour déchiqeter la végétation ligneuse puis un deuxième passage avec un broyeur exportateur permettant un broyage de finition (cf. photos ci-dessus). La surface réalisée a été de 3.40 hectares (cf. figure 5).



Figure 5. Localisation des surfaces de landes broyées en 2020 et 2021 sur la lande du Crano

1.3 Elimination des parcelles de résineux exotiques

Dans le cadre des travaux d'élimination des plantations de résineux fixés dans le plan de gestion, une demande d'autorisation de défrichement a été renseignée et adressée à la DDTM du Morbihan le 23 décembre 2020. Cette demande concerne la parcelle AC 046, d'une surface de 1,26 hectares et plantée en Sapin de Douglas et Epicéas de Sitka (cf. figure 6).

Cette plantation d'une cinquantaine d'années appartient à la commune de Plumeliau-Bieuzy. L'entreprise de scierie JOSSO a été retenue pour réaliser les travaux d'abattage qui se sont déroulés mi-avril. Les travaux ont été réalisés en plusieurs étapes : abattage, mise en andains des rémanents à l'aide d'une pelle mécanique (cf. photo ci-après) et broyage des souches. Le travail de broyage des souches a été réalisé début mars 2022 par l'entreprise Tatibouët. L'effacement des souches a été effectué sur la parcelle de douglas mais également sur l'ensemble des souches issues de l'abattage d'arbres diffus (abattages réalisés dans le cadre des conventions d'affouage et situés sur les parcelles de landes broyées, cf. § 1.4).



Figure 6. Localisation de la parcelle plantée en Sapins de Douglas et Epicéas de Sitka



Chronologie des actions de restauration menées sur les plantations de résineux

1.4 Restauration de parcelles de fourrés pré-forestiers et de la pinède en landes basses à bruyères

Cette action de restauration consiste à abattre et à exporter les arbres répartis de manière diffuse sur la lande. Ce travail est réalisé en partenariat avec les habitants de la commune de Pluméliau-Bieuzy intéressés par le bois. Pour chacun, une convention d'affouage a été signée avec la commune de Pluméliau-Bieuzy et la Fédération des chasseurs. Dix conventions ont ainsi été signées (cf. tableau 1). Un marquage des arbres et des lots d'abattage a été réalisé au mois de novembre 2021. Les différents chantiers de bucheronnage se sont déroulés à partir de décembre jusqu'à fin février 2021. Le volume total de bois de chauffage réalisé sur l'ensemble des lots est estimé à environ 120 stères (environ 400 arbres).

Tableau 1. Liste des signataires des conventions d'affouage 2021/2022

Dates (réception mail)	Noms	Prénoms	Adresses
06/10/2021	QUILLERE	Léon	1 Kérangard 56310 PLUMELIAU BIEUZY
28/10/2021	DUCLOS	Joël	La Madeleine 56930 PLUMELIAU BIEUZY
11/09/2021	CURET	Didier	14 rue du Cosquer 56930 PLUMELIAU BIEUZY
30/09/2021	LE GUYADER	Jacky	Kersulen 56930 PLUMELIAU BIEUZY
25/11/2021	L'AIGLE	Alain	1 Kerrousse 56930 PLUMELIAU BIEUZY
07/10/2021	LE CLAINCHE	Pierrick	Quilulio 56930 PLUMELIAU BIEUZY
20/10/2021	BILLY	Richard	3 Kerrault 56930 PLUMELIAU BIEUZY
20/10/2021	BILLY	Rolland	Kertanguy 56930 PLUMELIAU BIEUZY
06/10/2021	JACQUES	Michel	Quihillio 56930 PLUMELIAU BIEUZY
30/09/2021	BLAYO	Serge	5 impasse des Courlis 56930 PLUMELIAU BIEUZY

Action 2 - Préserver et augmenter les pelouses acides et les prairies mésotrophes, et convertir cultures et friches en prairie

2.1 Conversion des parcelles cultivées

Pour rappel :

En septembre 2020, la parcelle AC 16 (figure 5) d'une superficie de 1,30 hectares a été convertie en prairie. Le travail de préparation du sol et la réalisation du semis ont été confiés à un agriculteur membre de l'association de chasse de Bieuzy les Eaux. Un mélange de différentes graines (Fétuque gazonnante, Ray grass anglais, Lotier et Minette) a ainsi été semé. Cette prairie sera entretenue par pâturage (ovin ou équin). La parcelle AC 09 (figure 5) est actuellement toujours cultivée. Un projet d'acquisition de cette parcelle est en cours pour une conversion en prairie.



Au mois de mars 2021, deux nouvelles parcelles de cultures ont été converties en prairie. Il s'agit des parcelles AC 009 (d'une superficie de 2,24 hectares) et ZK 03 (d'une superficie de 4,81 hectares). Au total 7,05 hectares sont désormais en prairie permanente sur le site (figure 7).

Le travail de semis a été réalisé par M. Oliviero Patrick, agriculteur à Pluméliau Bieuzy.



Figure 7. Localisation des parcelles converties en prairies permanentes

2.2 Elargissement et entretien des chemins existants et création de sentiers

Entretien des chemins

Pour rappel :

La Fédération des chasseurs a fait l'acquisition en fin d'année 2020 d'un broyeur à marteaux. Cet outil est mis à la disposition des chasseurs de l'ACCA de Bieuzy les Eaux et sera utilisé pour l'entretien des chemins et éventuellement le broyage de parcelles (fougères, bruyères, ajoncs...). Un planning d'intervention est également fourni aux chasseurs afin de cadrer les différentes interventions sur le site. Un passage de broyeur a été réalisé en décembre 2020 sur les chemins représentant un linéaire total de 4,11 kilomètres.



Broyage des chemins au broyeur à marteaux

L'ACCA de Bieuzy les Eaux a réalisé le broyage des chemins à la fin du mois d'août 2021. L'itinéraire réalisé a été identique à celui de 2020, soit un linéaire de 4,11 km (cf. figure 8). Désormais, le nombre de broyage des chemins a été limité à un seul passage annuel, réalisé en fin de saison afin de favoriser un cycle végétatif complet des plantes annuelles et bisannuelles. A terme, cela permettra également de favoriser l'interaction entre les plantes et le développement des insectes butineurs notamment. A noter toutefois que sur certains secteurs, le développement important de la Fougère aigle nécessite des passages répétés pour contenir cette espèce.



Figure 8. Localisation du linéaire de chemins entretenus par broyage

Valorisations patrimoniale et culturelle de la lande

Sur le site des landes du Crano, certains vestiges patrimoniaux tels que des chemins creux, des murets de pierres, une ancienne carrière, des sentiers, ou encore la ruine d'une ancienne bâtisse, peuvent être observés (figure 9). La plupart sont abandonnés. Afin de valoriser ce patrimoine culturel, il semble donc intéressant d'entreprendre un certain nombre d'opérations de restauration.

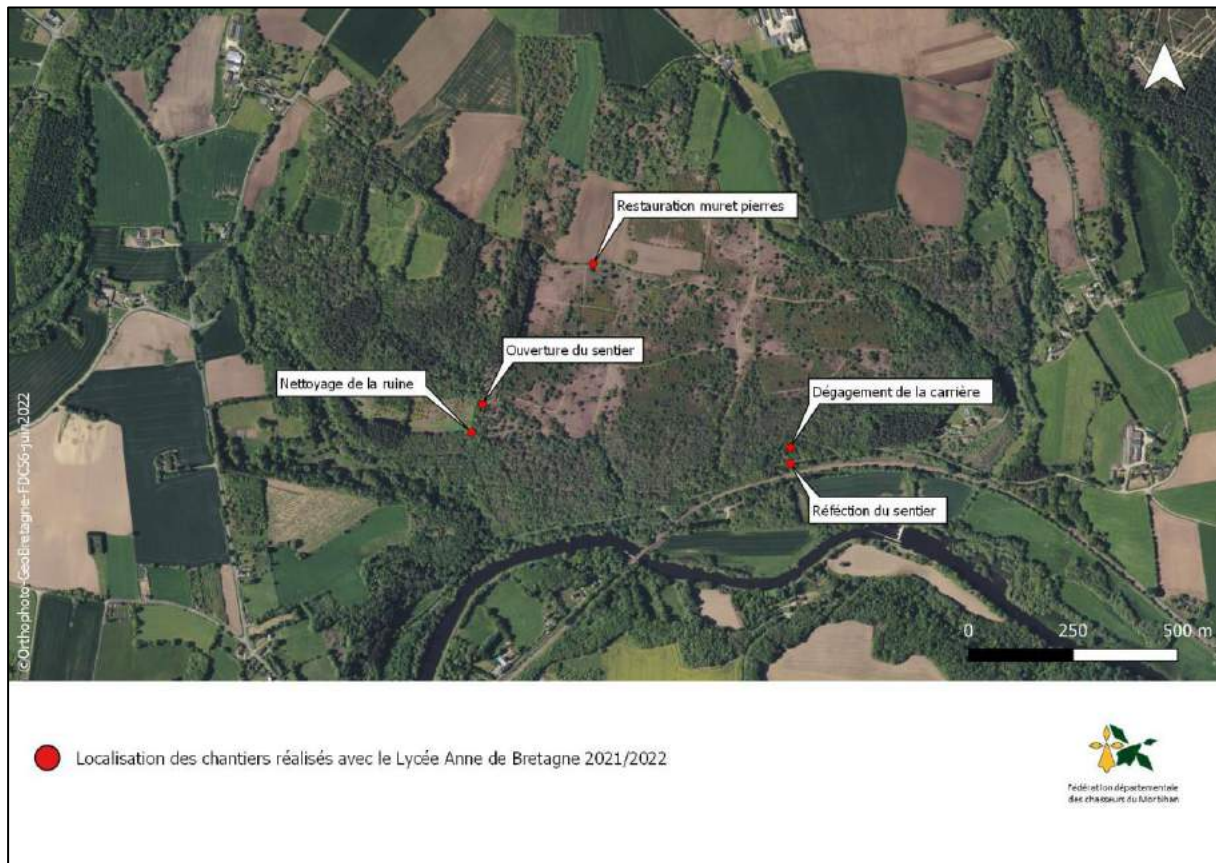


Figure 9. Localisation des différents vestiges en cours de restauration

L'ensemble de ces opérations de restauration, accomplies par les étudiants du lycée Anne de Bretagne dans le cadre de la convention signée entre le lycée et la Fédération des chasseurs, est détaillé ci-après.

Restauration de murets en pierres :

Cette année deux chantiers de restauration d'un muret ont été organisés dans la continuité des travaux réalisés en 2020. Ainsi, une dizaine de mètres de muret sont venus s'ajouter au linéaire déjà restauré. Au-delà de la valorisation culturelle, cette opération présente également l'intérêt de reconstituer des habitats favorables à tout un cortège d'espèces floristiques et faunistiques (reptiles, mollusques, lichens...).



Restauration d'un muret en partenariat avec les étudiants du Lycée Anne de Bretagne

Ouverture d'un sentier :

La création d'un nouveau tronçon sur le site du Crano s'inscrit dans l'objectif de redéfinir certains itinéraires de sentiers balisés existants. Il semble en effet important que les sentiers soient connectés aux différents intérêts patrimoniaux du site. Le nouveau tronçon permettra ainsi aux promeneurs de découvrir la ruine et de pouvoir emprunter un ancien chemin qui fera également l'objet d'une restauration future.

Les élèves du Lycée Anne de Bretagne ont également participé à la réfection d'un tronçon de sentier balisé qui se trouve sur la partie la plus escarpée du site du Crano (figure 9). Sur ce même sentier, des escaliers avaient été réalisés il y a une dizaine d'année par le lycée. Ces ouvrages étaient en effet dégradés par le temps et la fréquentation des randonneurs et des VTT. Les escaliers ont été réalisés en rondins de bois ancrés dans le talus par des piquets. Les matériaux de construction ont été prélevés sur place.



Réfection du sentier et des escaliers en rondins

Dégagement d'une ancienne carrière :

La présence d'une ancienne carrière le long du sentier balisé (figure 9) témoigne des activités de construction de l'époque (maison, pont, etc.). Les élèves ont abattu et élagué une partie des arbres permettant une vision globale de la carrière à partir du sentier.



Mise en valeur de l'ancienne carrière d'extraction de pierres

Dégagement d'une ruine :

Une ruine figure parmi les vestiges patrimoniaux de la lande du Crano. Elle est située sur la partie sud-est du site (figure 9). Dans le cadre d'un mémoire de Master, Gwenaëlle Ledouble a récolté des témoignages concernant cette ruine. La maison aurait été occupée par des forgerons qui venaient dans la lande pour y travailler. A la suite de l'abandon de la lande, la maison serait devenue la « maison des mendiants ». Aujourd'hui seule une petite partie des pignons de la maison restent visibles (cf. photos ci-après).

Les élèves du Lycée ont passé une journée pour dégager la végétation qui envahissait la ruine. Cette opération a permis de retrouver la structure de la bâtisse dans son ensemble.



Mise en valeur de la maison dite « des mendiants »

Création d'une garenne artificielle :

Dans le cadre des objectifs fixés pour la réimplantation d'une population de lapin de garenne sur la lande du Crano, une convention a été signée entre l'ACCA de Bieuzy-les-eaux et la Fédération des chasseurs du Morbihan en 2016. Cette convention fixe un certain nombre d'actions à réaliser en termes d'aménagements, de suivis et de gestion cynégétique.

Les élèves du lycée Anne de Bretagne ont été associés, dès le début des opérations, à la réalisation des différentes garennes artificielles. Ainsi, chaque année, une garenne artificielle est créée sur la lande du Crano par des élèves. Pour compléter la démarche, une intervention en classe est également organisée annuellement par Thierry Delhorme, (technicien à la Fédération des chasseurs). Cette intervention permet aux élèves d'approfondir leurs connaissances sur différents aspects (biologie et dynamique des populations de Lapin de garenne, protocole de suivi, gestion des populations...).

Au total, depuis 2016 une quinzaine de garennes artificielles ont été construites sur le site du Crano (cf. figure 10)

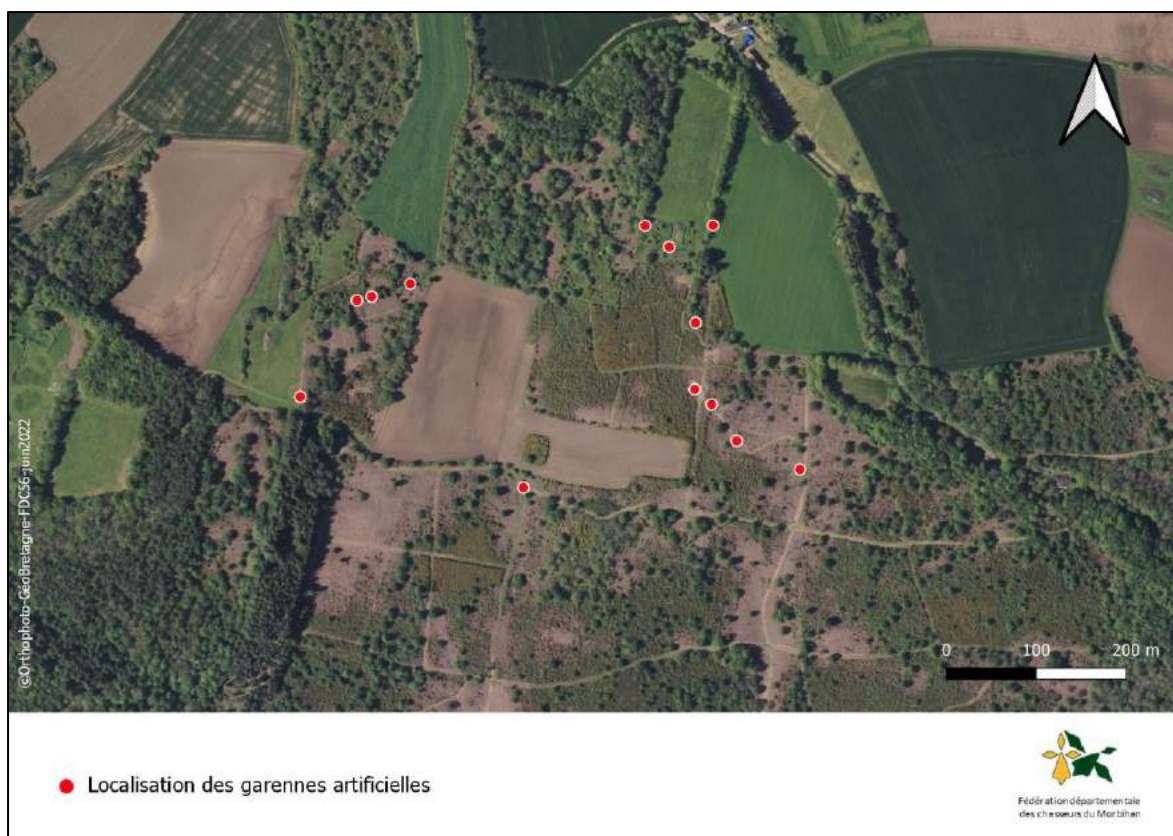


Figure 10. Localisation de l'ensemble des garennes artificielles construites sur le site



Création d'une garenne artificielle

Elimination de l'Erable Sycomore, arrachage de la bourdaine et abattage de résineux diffus

L'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) est une espèce d'arbre de grande taille qui a une croissance rapide les premières années. Ses fruits (appelé disamares) ont la particularité d'être pourvus d'ailettes permettant ainsi une dispersion par le vent et un envahissement relativement dynamique. Il nous paraissait donc important de contrôler cette dynamique par le repérage des arbres présents sur le site et l'abattage de ces derniers. Le travail a été confié aux élèves du Lycée Anne de Bretagne. Une vingtaine d'arbres ont ainsi été coupés.

Une opération d'abattage de résineux diffus a également été réalisée par les élèves du Lycée Anne de Bretagne. En effet, la présence de plantations de résineux (sapin de Douglas et Sitka) non loin de la lande du Crano a généré une dispersion d'un certain nombre de sapins surtout sur la partie Ouest de la lande.

Nous avons également cette année organisé une opération d'arrachage de la Bourdaine sur un secteur très colonisé par cette dernière.



Différentes actions d'abattage et d'arrachage des ligneux sur le site

2.3 Entretien des prairies mésotrophes (pâturage, fauche) et de la lande par pâturage

Pour rappel :

La parcelle AC 16 a été semée au mois de septembre 2020. La croissance des différentes graminées semées sur cette parcelle est actuellement très limitée par la présence de nombreux lapins de garenne sur le site. Cette parcelle est par conséquent « entretenue » par cet abrutissement et ne nécessite pas, à l'heure actuelle, l'installation d'un autre type de pâturage.

La présence d'un centre équestre (Le manège enchanté) à proximité de la lande du Crano s'avérerait être une opportunité intéressante dans l'objectif de la mise en place du pâturage équin sur les prairies du site. Cependant, en début d'année 2020, Mickaël Jaunay, éleveur de moutons de race Lande de Bretagne, s'est montré intéressé pour faire pâturer ses moutons sur la lande du Crano. M. Jaunay exerce depuis de nombreuses années cette activité dans une optique d'éco-pâturage. Il est propriétaire d'une centaine de moutons qu'il met à disposition des

collectivités ou des entreprises. Il souhaiterait désormais installer son exploitation sur la commune de Plumeliau-Bieuzy et ainsi destiner son troupeau de moutons à la restauration et à l'entretien de la lande du Crano.

Cette nouvelle opportunité d'éco-pâturage présente plusieurs intérêts :

- valoriser la gestion du site en permettant l'installation d'une nouvelle activité sur la commune ;
- valoriser une race ancienne et adaptée et donc participer à la sauvegarde d'une race rustique disparue avec l'abandon des landes ;
- participer au développement et à la valorisation d'une filière locale de viande et de laine.

Dans le cadre d'un accord tacite entre Mickaël Jaunay (éleveur de moutons de race Lande de Bretagne), la Fédération des chasseurs et le Conseil départemental du Morbihan, une dizaine de moutons ont été installés au mois d'août 2021 sur la parcelle de prairie AC 04 (0.66 ha). Les moutons ont pâturé cette prairie jusqu'au début du mois d'octobre. En début d'année 2022, une planification de pâturage pour l'année à venir a également été réalisée (cf. figure 11). Dans le même temps, un prévisionnel des chantiers de mises en place de clôtures a également été effectué. Trois types de clôture seront mises en place : des clôtures fixes en grillage type ursus (grillage à moutons), des clôtures fixes électriques (répartition de cinq fils sur une hauteur de 1.20 m) et des clôtures mobiles électriques (filets électrifiés). Un certain nombre de parcelles n'ayant pas encore été acquises, les chantiers de mise en place des clôtures se feront au cours de l'année 2022.



Pâturage estival par les moutons Lande de Bretagne sur la lande du Crano



Figure 11. Planification du pâturage ovin et de la mise en place des clôtures pour l'année 2022

Action 3 - Evaluation de la gestion et de la biodiversité par des suivis (flore, faune)

3.1 Suivi Engoulevent d'Europe

Le statut de conservation de l'Engoulevent en Europe est défavorable. L'espèce a subi un déclin dans la plupart des pays, sauf en Europe centrale. La destruction d'une partie de ses habitats traditionnels (landes, dunes boisées) constitue encore une menace importante (Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNHN).

En 2021, deux points d'écoute ont été réalisés simultanément le 24 juin. La technique utilisée consiste à écouter et noter les mâles chanteurs durant 30 minutes au crépuscule, période d'activité maximale des mâles. Le premier point d'écoute est placé au centre de la lande du Crano, le second point est placé hors du site sur la lande de Kerrautum (cf. figure 12).

Trois mâles chanteurs ont été contactés au niveau du premier point. Aucun mâle n'a été entendu au deuxième point.



Figure 12. Répartition des points d'écoute du suivi Engoulevent d'Europe

N° point	Date du suivi	Nombre de mâle chanteur	Observation
1	29/06/20	4	Point 1 (sur le site)
2	29/06/20	0	Point 2 (en dehors de la lande du Crano)
1	24/06/21	3	Point 1 (sur le site)
2	24/06/21	0	Point 2 (lande de Kerrautum)

3.2 Suivi botanique

Cette année, une expertise du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) a été sollicitée afin d'évaluer les potentialités de restauration et d'orienter les choix de gestion.

L'expertise réalisée en juin 2021 par Marion Hardegen nous indique que :

- Le potentiel de restauration d'un habitat naturel ou semi-naturel dépend fortement de son état actuel et passé.
- La comparaison des anciennes photos aériennes, la cartographie de végétation (BV-2012) ainsi que le recueil de témoignages (Ledouble-2020) indiquent une absence de cultures intensives sur le site garantissant l'intégrité des sols (facteur important pour la restauration des landes).
- Les véritables landes à Ericacée et ajoncs nains sont absentes du site du Crano.
- Sur une large partie du site, la dynamique de la végétation est assez avancée et tend vers le boisement.

Plusieurs objectifs ont été recensés lors des échanges avec les gestionnaires :

- Objectif paysager : restaurer des milieux ouverts ;
- Objectif « restauration de landes » : restaurer des landes à bruyères (habitat d'intérêt communautaire 4030 « Landes sèches européennes ») ;
- Objectif « Lapin de Garenne » : restaurer et entretenir une mosaïque d'habitats favorables au Lapin de Garenne ;
- Objectif « faune » : restaurer et entretenir des milieux favorables aux papillons, à l'avifaune, aux reptiles... ;
- Objectif « pâturage » : permettre l'accueil d'un troupeau de moutons sur le site, nécessitant au préalable la restauration de milieux ouverts. Sur ce site, les gestionnaires s'accordent sur le fait que le pâturage sera en premier lieu un outil pour l'entretien des habitats ouverts du site, avec un cahier des charges établi en fonction des exigences d'entretien des habitats naturels et non pas un objectif en tant que tel.

Suite aux visites de terrain et aux échanges avec Thierry Delhorme, le CBN de Brest émet des conseils pour orienter la gestion de la végétation du site. Le paragraphe ci-après est extrait du rapport de visite de site rédigé par M. Hardegen :

- Poursuite des opérations de restauration de milieux ouverts : gyrobroyage avec export des résidus, concentrés sur la partie ouest du site. Les secteurs prioritaires ont été relevés sur carte par Thierry Delhorme lors de la visite du site le 24 juin 2021.
- Entretien des milieux restaurés : modalités techniques à adapter aux secteurs, à la dynamique de repousse de la végétation (gestion adaptative), aux possibilités

techniques. Techniques pouvant être utilisées : fauche avec export (plutôt fauche tardive pour tenir compte des enjeux faunistiques), roulage des fougères (voir aussi Glemarec et al., 2015 p. 236/237), pâturage.

- Sur la majeure partie du site, et en particulier dans les secteurs à fougères, ces opérations ne permettront probablement pas l'apparition de landes à bruyères, mais de végétations herbacées rases (prairies et pelouses).
- Modalités du pâturage : Pour favoriser la restauration de milieux ouverts, il est conseillé de mettre en place un pâturage « semi-intensif », c'est-à-dire un pâturage avec un chargement relatif fort, mais pendant une période courte. Ce mode de pâturage a été expérimenté sur le site des alignements de Carnac. D'après le retour d'expériences, ce mode de pâturage permet de contrôler efficacement de contrôler les ligneux bas en contraignant les choix alimentaires des animaux (Gallet dans Glemarec et al., 2015).
- Pour la gestion des ptéridaies, le pâturage n'est pas toujours possible. A forte dose, la Fougère aigle est toxique pour les animaux ; cette toxicité varie cependant selon les types d'animaux et le stade de développement de la Fougère aigle. Il est conseillé de poursuivre la fauche et le passage au rouleau brise fougères pour faire régresser la Fougère aigle sur les secteurs de ptéridaie avant d'envisager un entretien basé sur du pâturage seul.
- Elargir la gestion des sentiers par fauche (en premier lieu sentiers traversant les secteurs dominés par les fourrés à Ajonc d'Europe) : Actuellement, les bruyères s'observent en priorité en bordure des sentiers entretenus par fauche. Ces espaces de lisière sont également particulièrement attractifs pour la faune (reptiles, papillons...). Il est proposé de les élargir, avec par exemple un passage de barre de fauche tous les deux ans sur une bande élargie (en alternant côté droit et gauche d'une année sur l'autre). Au préalable de l'entretien par fauche, un passage au broyeur forestier est à prévoir, dans les fourrés. On obtiendrait alors une bande centrale rase, fauchée au moins une fois par an, dominée par les espèces de pelouse, et de chaque côté des lisières où la végétation sera un peu moins rase, plus riche en chaméphytes. La réaction de la végétation à ce mode d'entretien permettrait également de mieux cerner le potentiel de restauration / d'évolution de la végétation.
- Non-intervention sur la partie est du site : les fourrés évolueront probablement vers des boisements à Chêne pédonculé. Il faudrait surveiller l'éventuelle apparition d'essences non indigènes, voire invasives (Laurier palme).
- Mise en place d'un suivi des effets de la gestion : réalise à minima un suivi photographique des travaux et de l'évolution de la végétation après travaux. S'inspirer des méthodes de l'observatoire photographique régional pour sa mise en place (<https://bretagne-environnement.fr/animer-reseau-observatoires-photographiques-paysage-bretagne>).

Le 24 juin 2021, trois relevés floristiques d'abondance-dominance ont été réalisés dans des fourrés/ptéridaies proposés au gyrobroyage pour disposer d'un état initial avant travaux

Suite à cette expertise, il n'a pas été jugé utile de réaliser dans l'immédiat le suivi des états de conservation initialement prévu. Cette opération pourra être conduite ultérieurement.

3.3 Suivi PopReptile

Le programme national POPReptile permet un suivi des populations de reptiles. Le protocole « inventaire simple » a été choisi pour être appliqué sur le site du Crano durant trois ans. Ce protocole permet en effet d'inventorier les espèces de lézards et de serpents et de connaître leur probabilité de détection. Quatre transects ont été définis sur le site du Crano, situés à chaque fois à la lisière entre deux habitats. Chacun des transects comporte quatre plaques d'insolation (figure 13).

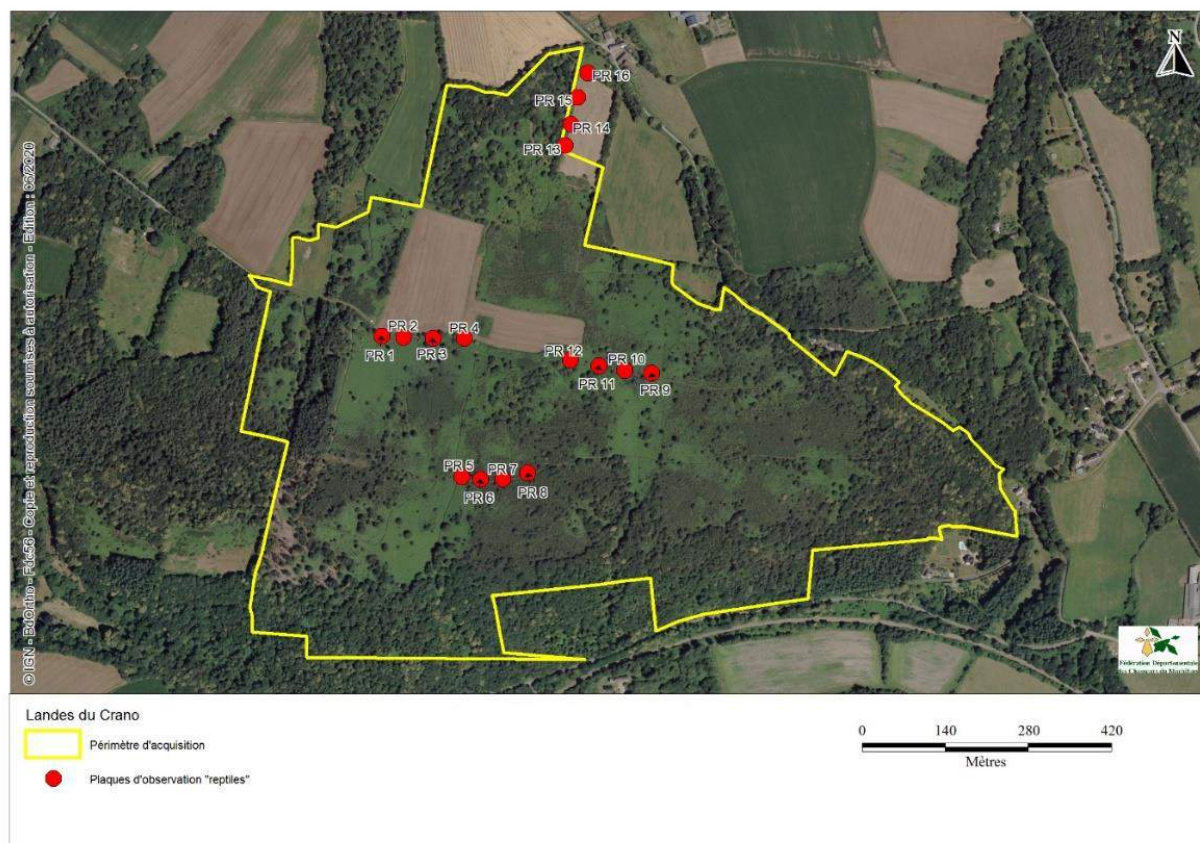


Figure 13. Localisation des transects mis en place dans le cadre du suivi POPReptile

Pour cette première année de suivi, les résultats sont décevants dans la mesure où peu d'individus ont été observés sous les plaques (cf. tableau 2). Les conditions météorologiques pluvieuses ont sans doute eu un effet sur l'observation des espèces.

Tableau 2. Nombre cumulé d'individus observés par espèce et par plaque en 2021.

Année 2021 (08/04/2021; 22/04/2021; 19/05/2021; 28/05/2021; 09/06/2021; 24/05/2021)														
N° plaque	Lézard vivipare (<i>Zootoca vivipara</i>)		Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)		Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)		Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>)		Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)		Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)		Vipère péliade (<i>Vipera berus</i>)	
	p*	HP*	P	HP	p	HP	P	HP	P	HP	P	HP	P	HP
1														1
2						3								
3							2							
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15							5							
16							2							

* p = observation sur ou sous plaque / hp = observation hors plaque

* p = observation sur ou sous plaque / hp = observation hors plaque

3.4 Suivi lapin de garenne

Deux types de suivis sont mis en place. Depuis 2019, un suivi spatio-temporel basé sur la géolocalisation des indices de présence (grattis, crottes, garennes...) est réalisé. Il sera répété annuellement, avec le concours des étudiants du lycée Anne de Bretagne. Les résultats de ce suivi permettront d'observer l'évolution de l'occupation de l'espace en parallèle des actions de restauration de la lande. Pour les raisons liées à la pandémie de COVID 19 il n'y a pas eu de suivi en 2020 et 2021.

Le second suivi repose sur un indice kilométrique d'abondance : les lapins sont comptés la nuit, à l'aide d'un projecteur, le long d'un parcours prédéfini d'une longueur d'environ 2 km parcouru à pied. Ce comptage est réalisé tous les ans au mois de septembre. C'est sur la base des résultats de ce comptage qu'un quota de prélèvements à la chasse est défini pour la saison de chasse qui débute.

En 2020, 70 lapins ont été observés en moyenne durant les huit 8 comptages et 60 lapins ont été prélevés pour la saison de chasse 2020/2021.

Les comptages réalisés au mois de septembre 2021 présentent des résultats en baisse par rapport à l'année précédente de près de 40%. Cette diminution des effectifs de lapins pourrait s'expliquer par un passage de maladie (très certainement RHDV2) durant l'été (observation de lapins morts). Le prélèvement maximum autorisé à la chasse pour la saison 2021/2022 a donc été revue à la baisse : 35 lapins ont été prélevés, soit une diminution de près de 60% du tableau de chasse (cf. figure 14).

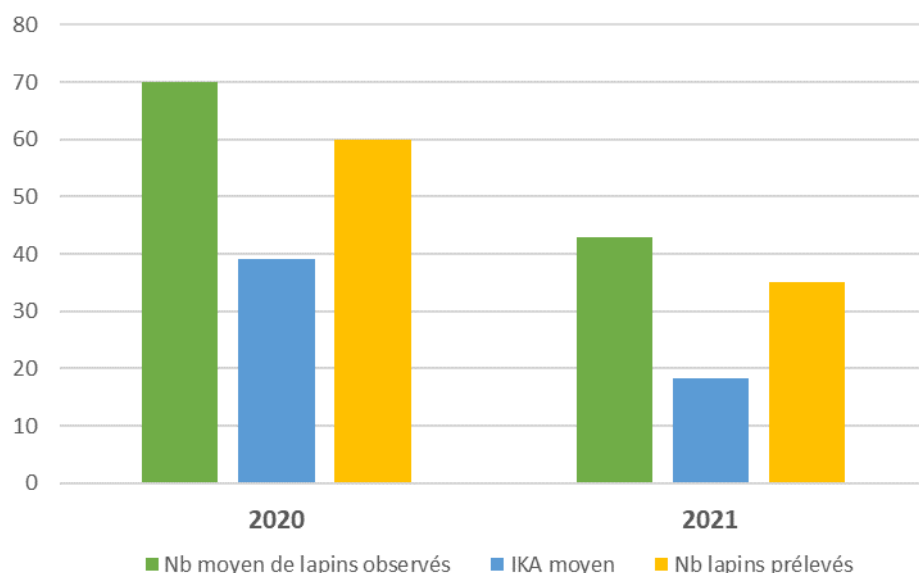


Figure 14. Evolution du nombre moyen de lapins observés, de l'IKA moyen et du nombre de lapins prélevés durant les saisons de chasse 2020/2021 et 2021/2022

3.5 Observatoire photographique du paysage (OPP)

L'observatoire photographique du paysage (OPP) est un outil développé depuis 1989 au niveau national ayant pour but « de constituer un fonds de série photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause, de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage » (source : MEEDAT).



Dispositif de prise de vue

Cette année les photos ont été réalisées le 11 mai 2021 sur l'ensemble des 11 localisations. (10 points sur le site et un en dehors, cf. figure 15).

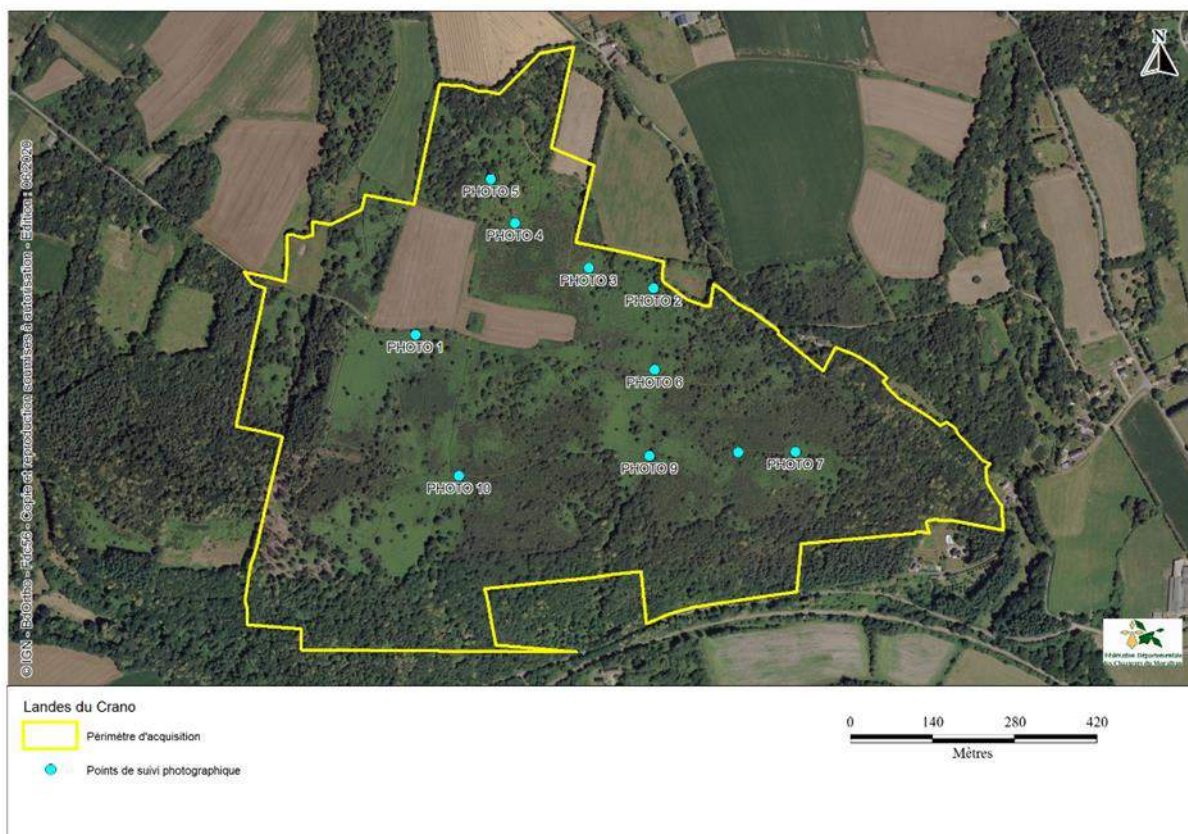


Figure 15. Localisation des dix points retenus pour l'OPP sur le site du Crano

Action 4 – Animations nature, communications et signalétiques

4.1 Animations nature

Cette année, huit animations ont été proposées durant le printemps et l'été. Deux animations ont dû être annulées au mois d'avril pour des raisons liées au COVID 19. Différents thèmes d'animations ont été programmés : découverte des oiseaux, des papillons et libellules, lande, chauve-souris, lapins de garennes... (cf. tableau 3). La plupart des animations ont été réalisés par Valika Boutouiller, animatrice nature indépendante.

Tableau 3. Programmation des animations réalisées durant le printemps et l'été 2021.

Thème de l'animation	Structure	Date
Découverte de la lande du Crano	Centre Bretagne Nature	samedi 12 jun
Rencontre avec les oiseaux	Centre Bretagne Nature	vendredi 9 juillet
Nuit de l'engoulevent	Bretagne Vivante	jeudi 15 juillet
Découverte de la lande du Crano	Centre Bretagne Nature	samedi 24 juillet
Découverte de la lande du Crano	Centre Bretagne Nature	vendredi 6 août
Papillons, libellules et autres petites bêtes	Bretagne Vivante	jeudi 12 août
Les chauves-souris	Centre Bretagne Nature	lundi 16 août
La lande sèche et le lapin de garenne	Fédération des chasseurs	samedi 11 septembre



4.2 Communications et signalétiques

Comme chaque année, les événements liés au site du Crano ont été relayés dans la presse, bulletin municipal de Pluméliau Bieuzy



La Gazette juin 2021



Télégramme 30 juin 2021

Des travaux pour restaurer la lande du Crano

Pluméliau-Bieuzy (Pluméliau). — Les travaux engagés sur la lande du Crano vont permettre de retrouver, petit à petit, la flore et la faune spécifiques des landes sèches.

La restauration de la lande du Crano a été planifiée sur plusieurs années. La gestion de cet espace et la mise en œuvre des opérations de restauration ont été confiées à la Fédération départementale des chasseurs de Morbihan. L'ensemble des actions menées sur le site ne comportent pas de travaux de terrassement, de défrichage ou de coupe de broussailles. Les actions sont donc de nature à préserver l'intégrité du site et à favoriser la biodiversité.

Une collaboration

Lundi, les différents acteurs du comité de pilotage se sont réunis sur le site pour se rendre compte des travaux réalisés et discuter sur les différentes actions à venir.

Malgré le contexte lié à la crise sanitaire, la grande majorité des actions prévues ont pu être menées à bien cette année. Des aides financières de l'Office français de la biodiversité et du Conseil départemental de Morbihan ont permis d'engager rapidement les travaux de restauration les plus importants (broyage, fauche...) et aussi d'investir dans des équipements (broyeur à moteur et rampe à bras télescopique) explique Thierry Delhomme, technicien à la Fédération des chasseurs de Morbihan. On peut remarquer également la création de sentiers aménagés et d'un réseau de clôtures afin de limiter la fréquentation du site et de protéger la biodiversité.

Des animations

Malgré la crise sanitaire, les animations de la Fédération des chasseurs de Morbihan ont été organisées pour les prochains chantiers de brouillage. Comme l'année dernière, Michaël Jourdy, élève de moutons du Crano, a été invité à présenter aux habitants les différents types de brouillage et les différents types de brouillages.

Le brouillage est une technique de gestion des landes qui consiste à couper les broussailles à l'aide d'un broyeur. Cette technique permet de maintenir la lande en état de lande sèche et de favoriser la biodiversité.

Le brouillage est une technique de gestion des landes qui consiste à couper les broussailles à l'aide d'un broyeur. Cette technique permet de maintenir la lande en état de lande sèche et de favoriser la biodiversité.

Ouest France juin 2021

Pluméliau-Bieuzy Des lycéens restaurent un sentier au Crano

Mardi 11 janvier, neuf élèves, en bac pro en gestion des milieux naturels et de la faune au lycée Anne-de-Bretagne de Lorient, ont travaillé sur le site de la lande du Crano à la restauration du sentier de Castelnec. Ils étaient encadrés par Thierry Delhomme, technicien à la Fédération des chasseurs et gestionnaire du site et Yves Blat, leur professeur.

Certains parties de ce sentier sont dégradées par le temps et le passage répété des randonneurs. L'objectif est de reconstruire des marches d'escalier et de renforcer certaines parties du sentier pour le rendre attrayant et sécurisé, explique Thierry Delhomme.

Valorisation de ce qui se trouve sur place

Ces élèves ont, depuis la classe de seconde, une journée professionnelle par semaine sur le terrain.

Nous sommes intervenus plusieurs fois sur le site du Crano pour des journées de chantier. Nous avons restauré un mur en pierres, construit des garennes... Aujourd'hui, nous intervenons pour la restauration des marches du sentier de Castelnec. Nous utilisons et valorisons les produits sur place comme le noisetier pour les piquets ou des rondins de chêne pour les contre-marches... Des travaux d'alignement sont programmés car sur la partie



Des élèves du lycée Anne-de-Bretagne de Lorient, avec leur professeur, Yves Blat, s'activent à la restauration des marches du sentier.

haut du sentier il y a une ancienne carrière avec un trou et une paroi avec du grès mais elle est recouverte par la végétation. Les travaux de restauration, lancés en 2020, se poursuivront quelques années. La Fédération des chasseurs, gestionnaire du site, a établi un programme de différentes actions : brouillage et exportation, fauches, abattage de certains arbres, restauration de murs, suivis floristiques et faunistiques. Ces actions sont mises en place en partenariat avec la Fédération des chasseurs de Morbihan, le conseil départemental, Baud communauté, la commune de Pluméliau-Bieuzy, Bretagne vivante, l'Office français de la biodiversité... rappelle Thierry Delhomme.

Ouest France janvier 2022



Bulletin municipal Pluméliau-Bieuzy janvier 2022

Action 5 - Suivi et coordination technique, administrative et financière du projet

5.1 Suivis administratif et financier

Qu'est-ce que l'éco-contribution ?

Le dispositif d'éco-contribution prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5€ avec un complément de l'État de 10€ afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage, etc. C'est un total de près de 15 millions d'euros par an qui sera consacré à la biodiversité grâce aux actions des chasseurs par l'intermédiaire de projets déposés par les fédérations auprès de l'OFB.

Sur le site de la Lande du Crano ceci se concrétise par une aide à hauteur de 150 000 € sur trois ans..

Tableau 4. Plan de financement du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022

Nature des dépenses	Montants
Prestations	
DIGARD broyage lande	15 000,00 €
ACCA BIEUZY roulage fougère	1 920,00 €
ACCA BIEUZY broyage chemins	245,86 €
PHILIPPE TP Location mini pelle	350,00 €
CENTRE BRETAGNE NATURE Animation nature	924,00 €
Bretagne Vivante / SEPNE Animation nature	355,88 €
Lycee Anne de Bret	600,00 €
	19 395,74 €
Infrastructure, équipement et travaux	
Fourniture Botanique (615)	34,35 €
Fourniture peinture	17,97 €
Accueil animation (876)	32,64 €
Drone amortissement	349,63 €
Rouleau amortissement	1 070,00 €
Broyeur amortissement	1 800,00 €
Accueil COPIL	13,03 €
	3 317,62 €
Dépenses de personnels	
Rémunération	19 912,90
Déplacements	3 460,10
	23 373,00 €
Frais indirects	
(15% de la masse salariale)	2 986,94 €
TOTAL DEPENSES	49 073,30 €

PLAN DE FINANCEMENT	REALISE	PREVISIONNEL
CD56	9 400,00 €	9 400,00 €
OFB	25 271,11 €	25 271,11 €
Fonds biodiversité "part chasseurs"	12 635,55 €	12 635,55 €
Autofinancement FDC56	1 766,64 €	0,00 €
TOTAL	49 073,30 €	47 306,66 €

Pour cette année, les deux journées prévues de mise à disposition d'agents et de matériels du service technique de la commune de Pluméliau Bieuzy n'ont pas été programmées.

5.2 Acquisitions foncières

Situation des acquisitions foncières au 31 mars 2022 :

Pour rappel, l'établissement public foncier a rétrocédé le 30 novembre 2018, 46 hectares au Conseil départemental et le 10 décembre 2019, 11 hectares à la Fondation pour la protection des habitats. Il y a donc actuellement trois principaux propriétaires partenaires dans la gestion du site du Crano : la commune de Pluméliau-Bieuzy, le Département et la Fondation pour la protection des habitats en co-propriété avec la Fédération des chasseurs.

Pour une gestion pertinente du site, un périmètre de cohérence est proposé (figure 16), laissant suggérer d'étendre les acquisitions foncières en périphérie des propriétés actuelles. De premiers contacts localement permettent de définir des projets d'acquisition pour les différents partenaires.

Chacune des situations étant à un stade d'avancement sensiblement différent, elle fait l'objet d'une courte description ci-après (les numéros de parcelles renvoient à la figure 16) :

Parcelle 18 : Cette parcelle en prairie présente différents intérêts. Elle pourrait être destinée comme zone de pâture de retrait pour les futurs moutons ainsi que pour la plantation de haies bocagères. M. GUILLERMIC Jean et Mme CONNANEC Maryse sont vendeurs et la Fondation pour la protection des habitats et de la faune sauvage ainsi que la Fédération départementale des chasseurs ont validé l'acquisition de cette parcelle. Les démarches d'acquisition devraient être finalisées en milieu d'année 2022.

Parcelle 17 : Pas d'évolution de la situation depuis l'année dernière. Il s'agit d'une indivision comprenant six propriétaires. Quatre d'entre eux ont été contactés, ils sont favorables à la vente. Parmi les deux autres personnes l'une est décédée et l'autre reste injoignable. La situation est pour le moment bloquée.

Parcelle 33 : Cette parcelle appartenant à Mme LAMOUR Mariane est en cours d'acquisition par le Conseil départemental. Il s'agit d'une plantation de douglas d'une surface de 1.35 ha.

Parcelles AC 09 et ZK 03 : Ces deux parcelles sont en cours d'acquisition par la Fondation pour la protection des habitats et la Fédération des chasseurs.

Parcelle 19 : Cette parcelle est en cours d'acquisition par la Fondation pour la protection des habitats et la Fédération des chasseurs.

Parcelle 2 : M. LE TOHIC Joseph est propriétaire de cette parcelle. Cette prairie pourrait être intéressante à acquérir dans le but de maintenir un cheptel de moutons à proximité immédiate de la lande du Crano. M. LE TOHIC serait vendeur éventuellement en fin d'année 2022.

Parcelle 10 : Cette parcelle est en cours d'acquisition par le Conseil départemental.

Parcelle 47 : M. LE TADIC Loïc, Mme LE TADIC Brigitte, Mme LE TADIC Yolande sont propriétaires de cette parcelle. Une proposition d'achat a été faite à M. LE TADIC Loïc.

Parcelle 35 : M. LE GARREC Daniel en est l'un des propriétaires (indivision). Un contentieux bloque actuellement la situation. Pour autant cette parcelle est sans doute l'une des plus intéressantes à acquérir dans l'immédiat, de par sa situation mais également car elle abrite une lande dégradée qu'il serait judicieux d'intégrer dans la gestion globale.

Parcelles 5 et 7 : L'Etablissement public foncier de Bretagne n'avait pas finalisé cette acquisition en 2019. Il serait donc intéressant de poursuivre ce travail.



Figure 16. Situation foncière au 31 mars 2021 et projets d'acquisitions

Perspectives 2022

De nouvelles actions de restauration vont être réalisées durant l'année 2022 (broyage/exportation, abattages des arbres par les signataires d'une convention d'affouage, restauration d'un muret, etc.).

La visite de M. Hardegen du CBN de Brest a permis d'apporter une vision plus fine de l'état de conservation des habitats. Ses observations confirment que les opérations de restauration pour retrouver des milieux ouverts s'inscrivent sur le long terme. Les secteurs à broyer notamment restent à définir. De plus, les relevés de végétation qui ont été effectués devront être reproduits afin de préciser l'évolution des milieux. Suite à ses préconisations, les chemins seront élargis d'une largeur de deux mètres environ et seront ensuite entretenus bisannuellement afin de favoriser l'expression des éricacées (bruyères).

Les suivis naturalistes mis en place courant 2021 (POPreptile, Engoulevent d'Europe, suivi photographique, Lapin de garenne, etc.) seront poursuivis. Après une année d'interruption le suivi temporel des oiseaux (STOC capture) sera repris dès le mois de mai. Emilien Jomat, naturaliste indépendant, a été désigné pour réaliser le suivi des papillons de jour (STERF) et le suivi des orthoptères (sauterelles et criquets).

Concernant la signalisation sur le site du Crano, et notamment le projet portant sur l'implantation de panneaux d'informations aux différentes entrées du site, un travail en concertation avec les différents partenaires (CD56, Commune, Communauté de communes, chasseurs, Office de tourisme) a été réalisé. Les premiers travaux (contenu, emplacement des panneaux, etc.) devraient être réalisés courant 2022.

Des réunions visant à revoir l'itinéraire des deux sentiers existants de la lande du Crano ont été réalisées afin de trouver concilier les différents usages de site (randonneurs, chasseurs, etc.). L'élagage des arbres au niveau du point de vue de Castennec qui permettrait de mettre en valeur la lande du Crano devra être discuté avec les propriétaires concernés.

Le pâturage ovin sera réalisé à partir de juin 2022 sur la lande. Au regard de la dynamique des ligneux sur le site, cette modalité de gestion paraît essentielle. L'objectif demeure la restauration de milieux landicoles et prairiaux. Le prestataire devra réaliser la pose des clôtures nécessaires, selon le cahier des charges établi avec les propriétaires et gestionnaires.

Afin de promouvoir le site du Crano, un court métrage est en cours de réalisation. Des supports de communication seront également édités.

Enfin, de nouvelles parcelles pourront être acquises rapidement courant 2022 par la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage et la Fédération des chasseurs (parcelles AC009, ZK003, AC0019 et AC0018). Afin de finaliser les acquisitions prévues par les collectivités locales (parcelles AC007 et AC005), les démarches entamées par l'EPFB devront être poursuivies.

Plannification du plan de gestion par trimestre (avec 1: 1er janvier/31 mars; 2: 1er avril/30 juin; 3: 1er juillet/30 septembre; 4: 1er octobre/31 décembre)

Intitulé des opérations	Priorités	Plannification prévisionnelle																			
		2020				2021				2022				2023				2024			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Tâches administratives																					
Finaliser l'acquisition des parcelles dans le périmètre d'acquisition	H																				
Acheter quelques parcelles en périphérie du périmètre d'acquisition	H																				
Modifier les EBC dans le PLU	H																				
Faire les demandes d'autorisation de défrichements (DDTM)	H																				
Conventions affouages	H																				
Bilan annuel des activités	H																				
Gestion et restauration des milieux																					
Elimination des plantations de résineux exotiques (parcelle 46)	H																				
Restauration de parcelles de fourrés pré-forestiers en landes basses à bruyères	H																				
Restauration de parcelles de landes hautes à ajoncs en landes basses à bruyères	H																				
Restauration de la lande à fougères en landes basses à bruyères	H																				
Créations de prairies permanentes (conversion des ptéridaies en prairies maigres)	H																				
Elargissements des chemins	H																				
Eclaircir la chênaie maigre 0,71 ha Est	H																				
Elimination du laurier-palme/érable sycomore	M																				
Entretien des prairies mésotrophes (pâturage)	H																				
Convesion des ronciers eutrophes et des landes à genêts 2,70ha	M																				
Conversion des parcelles cultivées	M																				
Entretien de chemins existants	H																				
Elargissements des chemins existants	H																				
Créations et/ou modifications des itinéraire des sentiers	H																				
Communication/Animation/Signalétique																					
Mise en place d'une signalétique légère (explication des travaux de restaurations)	H																				
Mise en place d'une signalétique présentation du site	H																				
Mise en place d'un observatoire sur pilotie (Landes + Vallée du Blavet)	H																				
Communiquer localement sur les opérations en cours	H																				
Animations nature tout publics	H																				
Suivis naturalistes																					
Suivi bota (carto de végétation)	H																				
Évaluation des états de conservation des landes et tourbières de Bretagne	H																				
Suivi photo aérienne	H																				
Suivi observatoire photographique du paysage (OPP)	H																				
Suivi de la population de lapin de garenne EPP et Spatiale	H																				
Suivi entomologique	H																				
Suivi passereaux nicheur (ONCB)	H																				
Suivi STOC capture	H																				
Suivi Engoulevent d'Europe	H																				
Suivi reptiles	H																				



Fédération départementale
des chasseurs du Morbihan

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

6 Allée François Joseph Broussais
CS 92409
56010 VANNES CEDEX
02.97.62.11.20
www.chasserenbretagne.fr